Envoyé en préfecture le 10/03/2026
Reçu en préfecture le 10/03/2026
Publié le
ID : 022-212200034-20260304-2026_09-DE

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES CÔTES D'ARMOR

Date de convocation :
13 février 2026

COMMUNE D'AUCALEUC
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du 4 mars 2026

Membres :
- En exercice : 13
- **Présents : 10**
- **Votants : 13**

L'an deux mille vingt-six, le quatre mars à vingt heures, le Conseil Municipal régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Monsieur Christophe OLLIVIER, Maire.

Présents : Christophe OLLIVIER, Maire, Jacques CHEVÉ, Pascal RENAUDIN, Samuelle RABASTE, Florian BOUCARD, Grégoire COURTOIS, Valérie GALLAND, Elisabeth MATHIEU, Christine RAFFRAY, Samuel VERITÉ.

Absents représentés : Chrystèle MICHEL ayant donné pouvoir à Samuelle RABASTE
Olivier MORRY ayant donné pouvoir à Jacques CHEVÉ
Nadège THOMAS ayant donné pouvoir à Pascal RENAUDIN

Secrétaire de séance : Christine RAFFRAY

Délibération n°2026-09

Budget primitif 2026

Monsieur CHEVÉ présente à l'assemblée le budget primitif 2026 prévu au vote. Le budget de la Commune s'équilibre comme suit :

BUDGET COMMUNAL

Section de fonctionnement

Recettes	968 661, 27 €
Dépenses	968 661, 27 €

Section d'investissement

Recettes	456 067, 85 €
Dépenses	456 067, 85 €

Il est à noter que les principales nouvelles dépenses d'investissement budgétées sont principalement les travaux d'effacement de réseau au Vieux Bourg pour 135 000 € et des travaux de voirie pour 122 000 € (sécurisation de la route vers Trélivan et réfection de voirie de la Cité de la Freschais).

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

- **APPROUVE** le budget primitif 2026 de la Commune comme présenté ci-dessus.

Fait et délibéré les jour mois et an susdits,
Pour copie conforme, le 10 mars 2026,
Le Maire, Christophe OLLIVIER

La secrétaire de séance,
Christine RAFFRAY,

MAIRIE D'AUCALEUC 22 Côtes d'Armor